



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

**Acte de candidature du
territoire à un nouveau
CDRA**

Novembre 2006

SIGAL - Communautés de communes du canton de Rumilly, du Pays d'Alby,
Commune de Marigny Saint-Marcel

Adresse :
immeuble "Le Cheval Blanc"
1, avenue Gantin BP 69 - 74 512 Rumilly cedex

Tél : 04 50 01 87 00
Fax : 04 50 01 87 01
e-mail : info@cc-canton-rumilly.fr

Sommaire

I - Présentation du territoire

1-1- L'Albanais, un territoire attractif soumis à de profondes mutations

1-2- L'Albanais, un territoire en croissance

1-3- L'Albanais, un territoire hiérarchisé

1-4- L'Albanais, un territoire en développement

II - Organisation et démarche de travail suivies dans le cadre du CDRA de l'Albanais 2001/2006

2-1- Caractéristiques de l'organisation

2-2- Animation technique du SIGAL et du CDRA

2-3- Information et concertation menées tout au long des démarches CDRA et SCOT

III – La prise en compte du développement durable dans le Contrat et le SCOT

3-1- Les thématiques traitées

3-2- Les orientations du SCOT

IV - La relation aux autres territoires

V - Les enjeux et perspectives pour le territoire de l'Albanais : candidature pour un nouveau Contrat de Développement 2007/2013

5-1- la pérennisation des actions du CDRA

5-2- Les enjeux du nouveau CDRA

5-3- Organisation et démarche de travail pour le nouveau Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'Albanais

5-4- Calendrier prévisionnel

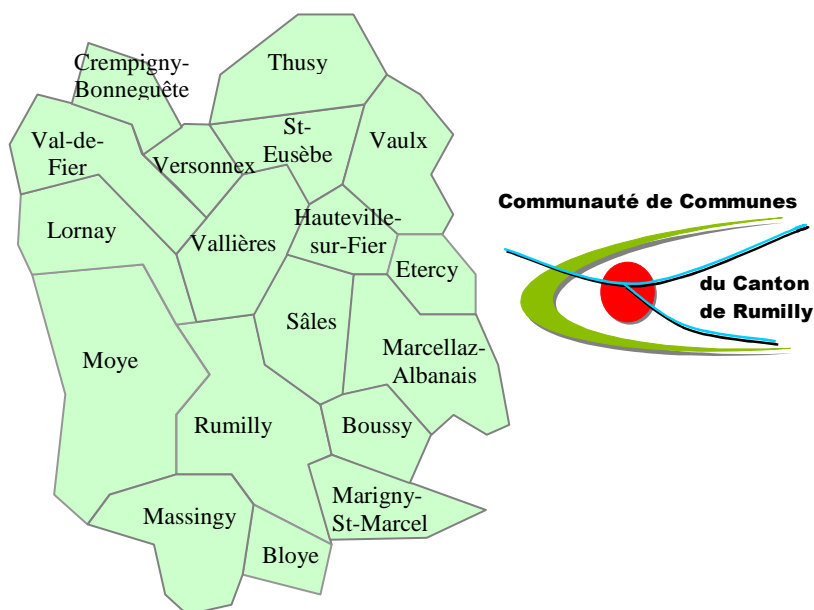
Annexes

**Liste des communes du CDRA de l'Albanais
Organigramme du SIGAL**

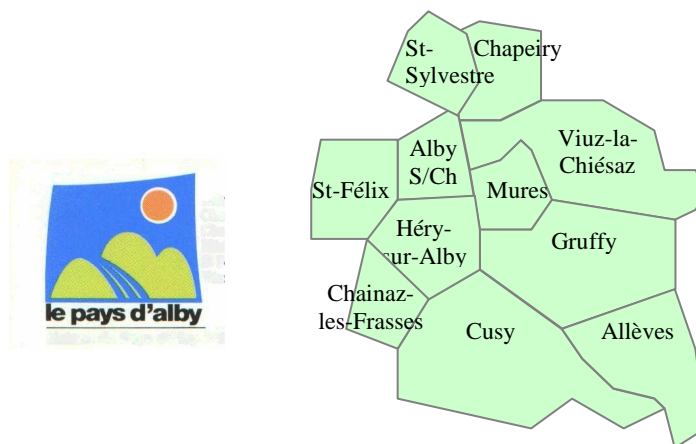
I - Présentation du territoire

Le territoire de l'Albanais regroupe 29 communes structurées en deux Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : les 18 communes du canton de Rumilly associées depuis le 1^{er} janvier 2000, et représentant environ 25 800 habitants



- la Communauté de Communes du Pays d'Alby : les 11 communes du canton d'Alby-sur-Chéran regroupées depuis 1993, et représentant environ 11 400 habitants



Les deux Communautés de Communes se sont engagées à partir de 1997 dans l'élaboration d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes, validé par la Région le 28 juin 2001 et signé le 9 octobre 2001.

Le S.I.G.AL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), a été créé en décembre 2001 par les Communauté de Communes pour assurer la mise en œuvre et la gestion des actions du Contrat de Développement.

Le SIGAL a assuré la maîtrise d'ouvrage de 22 actions sur 30. Celles-ci ont été menées soit en gestion directe, soit par délégation à une structure relais.

Il est également chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais, action n° 1 du Contrat, approuvé le 25 avril 2005.



L'Albanais est un territoire au profil complexe puisqu'il répond à plusieurs logiques :

- un secteur rural prédominant ;
- une agriculture dynamique importante pour son rôle économique, social, spatial...
- un pôle économique important
- une volonté de développer l'agro-tourisme
- un secteur de péri-urbanisation particulièrement dynamique, en relation avec le bassin annecien, mais aussi avec les agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry ;
- une identité commune : culturelle, historique, géographique...
- un "espace interstitiel", où la nature est prépondérante, entre deux bassins urbains importants ;
- un secteur réputé pour la qualité de son cadre de vie, concerné par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, pour 7 communes du territoire.

1-1- L'Albanais, un territoire attractif soumis à de profondes mutations

Le diagnostic du SCOT de l'Albanais fait ressortir le processus d'intégration du territoire dans le bassin d'habitat et d'emplois de l'agglomération annécienne et la forte croissance démographique et résidentielle qui en résulte. Selon les estimations du département, le territoire compte environ 37 200 habitants en 2005. Le moteur en est la pression résidentielle venant de l'agglomération annécienne qui se diffuse progressivement à l'ensemble du territoire. Ce processus est renforcé par la qualité des infrastructures ferroviaires et routières qui autorise des déplacements domicile travail plus longs.

Mais le territoire n'est pas pour autant entré dans un processus classique de péri-urbanisation. Il a su préserver un rapport équilibré avec l'agglomération d'Annecy, fondé sur le développement de l'industrie (et sur les services d'appui liés à la formation), sur la taille de Rumilly ainsi que sur la qualité même des paysages et sur une identité du territoire.

Toutefois, « un processus de spécialisation » semble en œuvre :

- Plus lisible sur le plan économique où le territoire accueille principalement des activités de production, de logistique et de transports et peu d'activités de tertiaire (services aux entreprises hors intérim, service aux particuliers) ;
- Et sur le plan de l'accueil des populations, principalement des professions intermédiaires jeunes, actives avec plusieurs enfants provenant du cœur de l'agglomération annécienne.

1-2- L'Albanais, un territoire en croissance

Le développement économique a été soutenu sur le territoire : il se matérialise par une croissance plus forte que la moyenne départementale, que ce soit au niveau de la population active ou encore des bases de taxe professionnelle

L'évolution de l'emploi entre les 2 recensements, + 26,6 %, est largement supérieure à celle du département (+9 %) et au bassin annécien (+6 % en cumul sur les 3 cantons d'Annecy).

La croissance des emplois est plus rapide que celle de la population active ce qui met en évidence l'attractivité toujours forte du territoire et son dynamisme économique interne.

Sur le plan des bases de taxe professionnelle, la croissance des bases entre 1990 et 2001 est de +67 % sur Alby-sur-Chéran et de +95 % sur Rumilly contre 35,6 % pour la moyenne départementale. Ceci souligne le dynamisme des établissements du territoire en matière d'investissements et de créations d'emplois.

De même, le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipements : il n'y a pas de déficits majeurs. La qualité du cadre de vie est reconnue et les prix immobiliers sont encore plus faibles que sur l'agglomération d'Annecy, malgré leur forte augmentation. La vie associative est développée.

Enfin, les problèmes sociaux sont relativement maîtrisés même s'ils ne sont pas absents. Le chômage est faible mais ses variations sont très liées aux cycles économiques compte tenu du poids de l'intérim sur le territoire.

L'ensemble donne un territoire très « compétitif en terme de rapport qualité prix » : le coût de la vie est sans doute plus modéré sur l'Albanais, la différence s'expliquant par les écarts en termes de prix immobilier. Les ménages qui viennent s'implanter sur l'Albanais font ainsi à la fois un choix de « quantité » et de « qualité » d'espace.

1-3- L'Albanais, un territoire hiérarchisé

La ville de Rumilly exerce un rôle de pôle urbain, concentrant une part importante de la population, les grandes fonctions économiques, les équipements et les services à la population (commerces et services à la population), l'accès au transport ferré. Par son poids économique et notamment industriel, elle exerce une attraction qui va au delà du territoire du SCOT et s'étend sur la Savoie (Albens). Ses « moteurs industriels » participent à la dynamique du bassin d'emploi annécien. L'attractivité de la capitale de l'Albanais permet de limiter quelque peu l'attractivité des territoires voisins.

L'Albanais s'appuie aussi sur le développement de pôles secondaires :

- Alby-sur-Chéran en tant qu'accès autoroutier et pôle d'emplois ;
- Les bourgs de Saint Félix, Vallières et Cusy notamment, pôles de proximité.

1-4- L'Albanais, un territoire en développement

Mais ce développement est consommateur d'espaces : l'urbanisation consomme en moyenne 32 ha/an depuis 1975. La consommation par logement est en moyenne de 1250 m² (contre 740 m² en Haute-Savoie). Cette moyenne importante est principalement due à l'habitat individuel (90 % de l'habitat du territoire).

Cette dynamique a des effets positifs pour les communes : l'apport de populations nouvelles permet de maintenir une vie sociale et des équipements.

Mais elle induit également des effets négatifs :

- Pressions fortes sur les équipements collectifs (réseaux divers –eau assainissement-transport, équipements sociaux, sportifs, culturels...) qui pourraient s'accroître à l'avenir ;
- Conflits d'usages entre le développement résidentiel, économique, l'agriculture et les espaces naturels ;
- Pression foncière accrue se reportant sur le marché du logement et rendant ainsi plus difficile la satisfaction de besoins locaux liés à la décohabitation des jeunes ou encore à l'équilibre de populations.

Si cette tendance se prolonge, elle risque de remettre en cause les atouts qui ont suscité le développement de l'Albanais : la qualité du cadre de vie la compétitivité du marché du logement en particulier.

II - Organisation et démarche de travail suivies dans le cadre du CDRA de l'Albanais 2001/2006

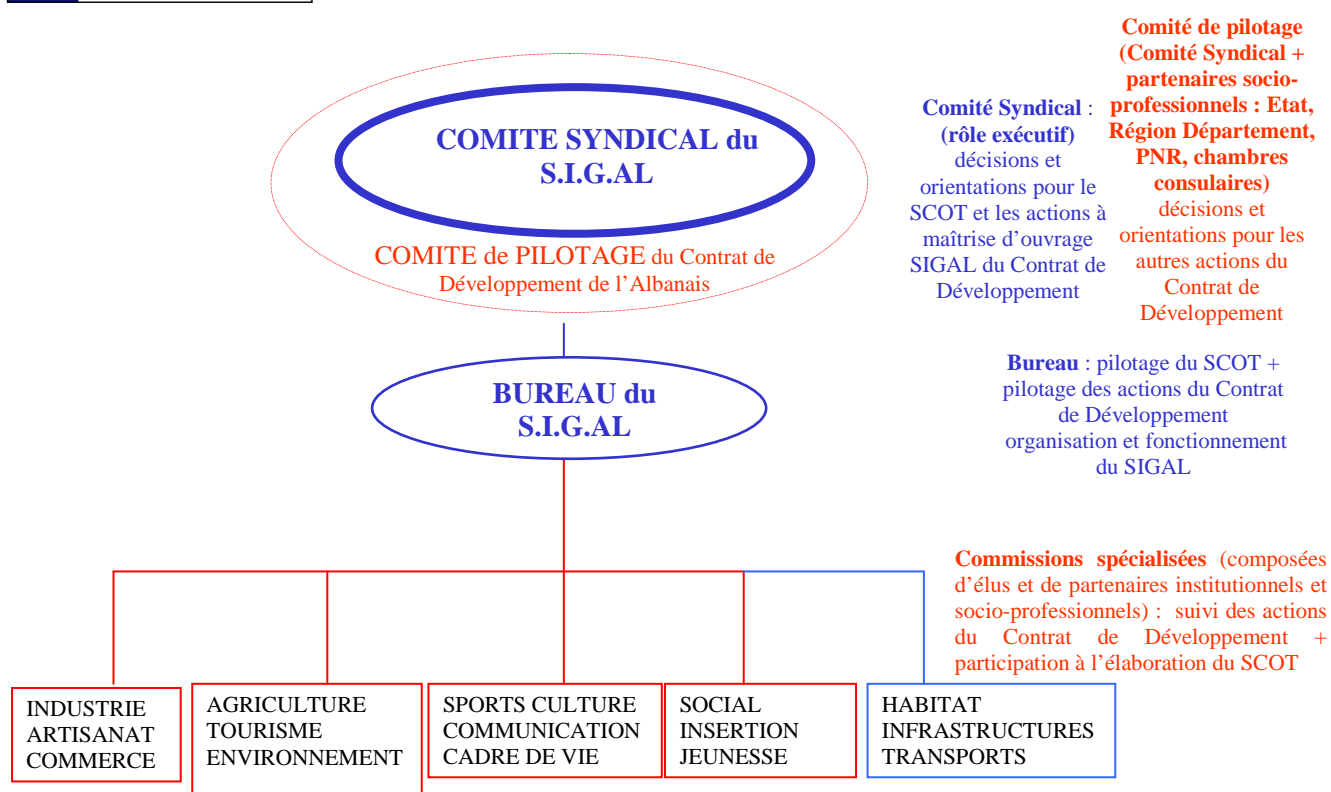
La démarche de travail retenue par les élus a servi à la définition du Contrat de Développement, mais également à son suivi, ainsi qu'à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle a reposé sur la participation, aux côtés des élus, des partenaires institutionnels et socio-professionnels aux commissions (environ 150 personnes) ainsi qu'au Comité de pilotage (cf schéma ci-après).

2-1- Caractéristiques de l'organisation



Une démarche participative pour le Contrat de Développement et le SCOT de l'Albanais



Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de

- Commissions composées d'élus et de socio-professionnels (entre 25 et 35 membres, soit environ 150 personnes mobilisées) :
 - o Réunions : 3 à 4 fois par an en moyenne
 - o Animées par un président et un Vice-Président (rapporteur au bureau du SIGAL et au Comité Syndical)
- Création d'une douzaine de groupes de travail en fonction des actions (dont 3 pérennes) + réunions des associations (Maîtres d'ouvrage)

L'ensemble des actions (moins 1) a été mise en place avec 98 % des crédits réservés (60 % en moyenne sur les CDRA)

Avantages de la démarche:

- . Implications des élus communaux et de la société civile (associations partenaires) à l'élaboration et au suivi des actions du Contrat
- . Diversité des thématiques traitées
- . Rôle complémentaire de chaque instance de décisions
- . Logique de partenariat renforcé entre les deux Communautés de Communes
- Elaboration d'un projet de territoire à travers le SCOT

Inconvénients de la démarche:

- . Perte de mobilisations au sein des commissions au fur et à mesure de l'avancement du Contrat
- . Décalage entre les commissions et le bureau/Comité Syndical
- . « Lourdeur » des circuits administratifs pour l'approbation des dossiers
- . Dispersion des actions (éparpillement thématique)

2-2- Animation technique du SIGAL et du CDRA

L'animation technique du SIGAL et du CDRA a été confiée par convention entre le SIGAL et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly aux agents de cette dernière. Ceux-ci sont mis à disposition du SIGAL pour tout ou partie de leur temps de travail, selon la répartition suivante :

Personnel	Missions
Responsable Administratif (40 % du temps de travail) : Franck ETAIX	Responsabilité du SIGAL et animation du Contrat de Développement
Chargé de mission CDRA (100 %) : Nicolas FAUDON	animation du Contrat de Développement (animation des réunions, montage et suivi des dossiers)
Chargée de mission habitat/urbanisme (recrutée en avril 2006) (100 %) Marie-Laure BOULET	Suivi du diagnostic habitat, préparation du PLH
Adjoint au responsable (15 % du temps de travail) : Emeline SEGARRA	Aide administrative et juridique
Chargé de communication (20 %) : Laëtitia ALLEON	Assistance sur les dossiers liés à la communication : élaboration et suivi du site

	internet, bulletins d'information, SCOT, réunions publiques, ...
Secrétariat (30 %) : Caroline DEJEAN et Isabelle TREHOUT	Secrétariat du SIGAL et du Contrat de Développement
Gestion des salaires et indemnités (2%) : Michèle BONNET	Elaboration des fiches de paie
Comptabilité (7,5 %) : Nathalie CHAVANEL et Stéphanie JUGE	Préparation du budget du SIGAL, suivi du versement des subventions

2-3- Information et concertation menées tout au long des démarches CDRA et SCOT

Le SIGAL a créé plusieurs outils favorisant cette démarche participative, par délibération en mars 2002 dans laquelle il a défini les modalités de concertation pour l'élaboration du SCOT de l'Albanais. Celles-ci ont également servi à informer et communiquer sur le Contrat de Développement. Elles se sont concrétisées à travers :

- La publication d'un bulletin d'information à destination de la population et de ses représentants
- Des articles de Presse
- Des réunions publiques
- et plus particulièrement pour le SCOT : des registres à la disposition du public et l'affichage des délibérations relatives au SCOT

1 - Le Bulletin d'information :

A destination de l'ensemble de la population, un bulletin a été distribué dans tous les foyers de l'Albanais :

- 1^{er} numéro : « La démarche SCOT » présentant le territoire et le SIGAL en juin 2002 ;
- 2^{ème} numéro : « L'Albanais, un territoire dynamique », consacré au diagnostic du SCOT et à trois actions du Contrat, en novembre 2002 ;
- 3^{ème} numéro : « Quel Albanais en 2022 », présentant les orientations du SCOT et cinq actions du Contrat, en juin 2003 ;
- 4^{ème} numéro : « L'albanais, 8 objectifs pour un territoire d'équilibre et de qualité de vie », exposant le PADD du SCOT et trois actions du Contrat, en mars 2004.
- 5^{ème} numéro : « l'ouverture de l'enquête publique du SCOT », présentant le document final et deux actions du Contrat en juin 2004.

2 - Des articles de presse

Tout au long de la démarche, la presse locale a été invitée aux séances publiques du Comité Syndical et a rendu compte de la démarche SCOT et Contrat de Développement.

Une revue de presse est à la disposition du public.

3 – Les réunions publiques

- Deux réunions semi-publiques (élus et partenaires socio-professionnels et institutionnels, membres des commissions) se sont tenues :

- le 19 mai 2001 au lycée de l'Albanais à Rumilly pour présenter le Contrat de Développement de l'Albanais et la démarche SCOT
- le 22 juin 2002 au lycée de l'Albanais à Rumilly pour présenter le diagnostic du SCOT.

- Une réunion publique a été organisée à Rumilly le 23 mai 2003 à 19h pour présenter et débattre du diagnostic et des grandes orientations, réunion à laquelle ont participé environ 300 personnes.

- Une réunion publique s'est tenue le 11 juin 2004 à 19h à Alby sur Chéran au cours de laquelle le PADD et le document d'orientation ont été présentés et débattus, en présence de plus de 200 personnes ; des réactions écrites pouvaient être faites à l'issue de cette réunion, qui ont été traitées par le SIGAL.

4 – un site internet : www.albanais-haute-savoie.fr

Dans le cadre de l'action 29 du Contrat, a été mis en ligne un site portail de l'Albanais. D'abord dédié au SCOT, celui-ci sera progressivement ouvert sur d'autres rubriques.

III – La prise en compte du développement durable dans le Contrat et le SCOT

3-1- Les thématiques traitées

Le Contrat de Développement de l'Albanais a été régi par les principes du développement durable tant dans son élaboration, que dans la mise place des actions.

Lors de la préparation du Contrat, un état des lieux a été mené et a abouti à un projet global cohérent. Il repose sur 4 axes, répondant à des objectifs déclinés en 30 actions :

- Privilégier un aménagement de l'espace équilibré
- Favoriser un développement économique générateur d'emploi,
- Préserver et valoriser la qualité de vie du territoire,
- Consolider et valoriser l'identité de l'Albanais.

Le Contrat de Développement intervient à la fois dans le champs économique (industrie, petit commerce, agriculture, ...), le champ social (insertion par l'économie, aide à domicile, emploi-formation, action culturelles et associatives, ...) et le champ environnemental (actions en matière d'urbanisme, environnement agricole, vergers, milieux secs, ...), en respectant un équilibre entre ces thématiques (cf schéma) et en menant de façon cohérente et concomitante les actions.

3-2- Les orientations du SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais, action n°1 du contrat, approuvé en avril 2005 a permis de mener une réflexion d'ensemble en matière d'orientation et d'aménagement du territoire.

Véritable document prospectif, les objectifs du Projet d'aménagement et de Développement durable consistent à :

1. Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages.
2. Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace.
3. Diversifier son économie et favoriser un développement économique plus qualitatif et diversifié.
4. Développer une offre commerciale complémentaire de celle des pôles annecien et aixois.
5. Maintenir et aménager son caractère rural qui s'appuie principalement sur une agriculture dynamique, des paysages et une architecture de qualité et des ressources naturelles dont la rareté se fait déjà sentir (l'eau notamment).
6. Valoriser cette ruralité par un tourisme de proximité respectueux de l'environnement.
7. Organiser la croissance des déplacements.
8. Construire une identité de son territoire au sein du Sillon Alpin.

Ils participent à l'objectif plus global de maintenir un équilibre entre les différentes fonctions du territoire.

Quant aux principales prescriptions contenues dans le Document d'Orientations Générales du SCOT, opposables aux documents d'urbanismes communaux, elles visent à :

- Concentrer l'urbanisation autour des chefs-lieux de communes (65 % des nouveaux logements sur un ou deux pôles) et construire prioritairement dans les dents creuses
- Limiter l'étalement des hameaux (1 ha)
- Diminuer progressivement la superficie moyenne de terrain consommée par logement de 1250 m² à 750 m².
- Diversifier les formes de logement en privilégiant le collectif et le locatif et en limitant l'habitat individuel
- Construire 6 000 à 8000 logements nouveaux sur le territoire
- dont 20 % de logements sociaux
- Organiser l'implantation des nouveaux espaces économiques (entre 80 et 100 ha) dans le triangle Rumilly/ Alby/ Albens : carte du triangle
- Maintenir des grands espaces par rapport à l'urbanisation :carte du triangle
 - Protection des accès des exploitations
 - Dans le triangle central, délimitation d'une zone durablement vouée à l'agriculture
- Protéger strictement les espaces naturels sensibles

IV - La relation aux autres territoires

L'Albanais se situe dans le Sillon Alpin, sur un axe de croissance Genève-Grenoble, entre les deux métropoles d'Annecy et d'Aix-Chambéry

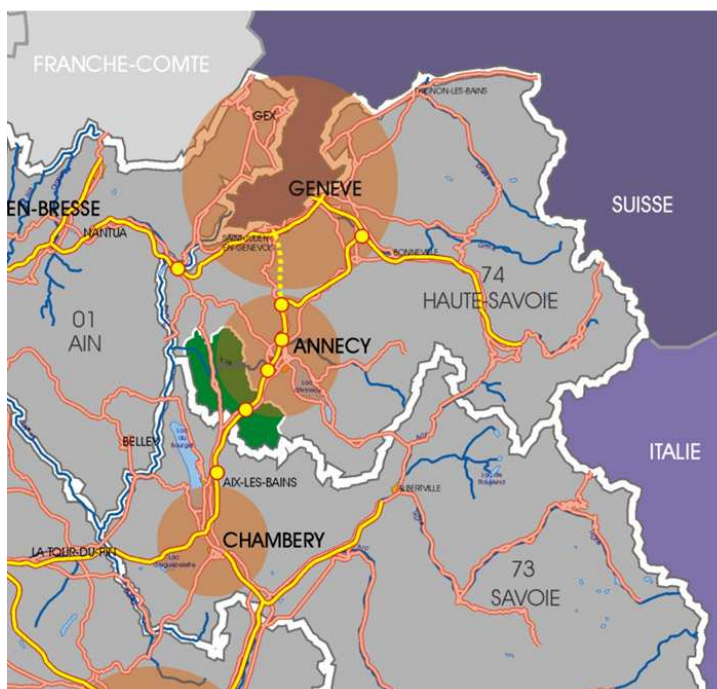
Un partenariat a été engagé avec le Bassin Annécien et le territoire des Ussets et Bornes, dans le cadre de la démarche du Livre Blanc du Bassin Annécien. Des thématiques communes ont été identifiées :

- la cohérence des politiques d'habitat (parcours résidentiels, croisés, politiques foncières et PLH concertés ..)
- l'articulation des modes de transport (développement des TC) et des infrastructures routières (limitation des flux)
- la complémentarité dans le domaine économique (développement des services, maintien du taux d'emploi, ...).

Ces réflexions ont abouti à la mise en place d'actions passerelles, inscrites dans les 3 CDRA :

- la réalisation d'un diagnostic de l'habitat (diagnostic PLH) (nouvelle action 31 du Contrat)
- la réalisation d'un schéma de service de transport collectif (action 19)
- l'extension de la PFIL sur l'Albanais (action 11)
- la mise en place d'un (ou plusieurs) salon(s) des services à la personne

Des échanges ont également eu lieu avec Espace Métropole Savoie, notamment autour des schémas de Cohérence Territoriale respectifs. Des collaborations sont engagées avec la Communauté de Communes du Canton d'Albens en matière de sentiers de randonnées.



V - Les enjeux et perspectives pour le territoire de l'Albanais : candidature pour un nouveau Contrat de Développement 2007/2013

5-1- la pérennisation des actions du CDRA

Le Comité Syndical du SIGAL, réuni le 19 juin 2006, a approuvé la proposition de pérennisation des actions mises en place dans le cadre du Contrat de Développement 2001/2006. Pour 13 actions, le SIGAL assurera leur financement intégral, en prenant le relais de la subvention régionale, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en déléguant la maîtrise d'ouvrage. Pour 4 actions, ce sont les Communautés de Communes qui prendront en charge leur financement.0

Actions pérennisées par le SIGAL :

Maîtrise d'ouvrage SIGAL

- **Action 1** : Suivi de SCOT
- **Action 12** : Plate-forme d'information et d'orientations sur les emplois familiaux et les services de proximité
- **Action 13** : Mise en commun de moyens matériels mobiles pour l'organisation de fêtes, d'activités sportives ou culturelles
- **Action 22-2** : Création de produits de randonnées pédestres, VTT et équestres : communication
- **Action 25** : Mise en place d'une signalétique commune sur le territoire
- **Action 27** : Information de la population locale sur le contrat et sur le SCOT
- **Action 29** : Site internet pour le territoire
- **Action 30** : Animation et suivi des actions du CGD et gestion du SIGAL
- **Action 31** : Diagnostic PLH

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- **Action 14** : Service d'aide aux associations - OSCAR
- **Action 17** : Eveil musical des enfants – CDER/EMPA
- **Action 23** : Centre de ressource Vélo – Maison du Vélo
- **Action 24** : Sauvegarde et valorisation des vergers de l'Albanais – Croésons et Carmaniules Prés-vergers

Actions pérennisées par les Communautés de Communes:

- **Action 5** : Répertoire de l'offre existante en matière de locaux et de foncier disponible – CAE Rumilly/Alby Développement
- **Action 7** : Elargissement des chantiers d'insertion et diversification des activités d'insertion - CCPA
- **Action 11** : Développement des partenariats inter-entreprises et entreprises-collectivité - CAE Rumilly/Alby Développement
- **Action 22-1** : Création de produits de randonnées pédestres, VTT et équestres : entretien/suivi – Communautés de Communes

5-2- Les enjeux du nouveau CDRA

Le Comité Syndical du SIGAL a validé par délibération du 19 juin 2006 l'élaboration d'un nouveau Contrat de Développement sur l'Albanais (Canton de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran) pour répondre aux objectifs suivants :

- **Mettre en œuvre les orientations du SCOT de l'Albanais (voir ci-dessus)**
- **Répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire en matière d'habitat, de transport et de développement économique**

- L'habitat :

L'enjeu principal consiste à équilibrer et diversifier un parc majoritairement individuel, avec une faible part du locatif et du logement social

Actions en cours ou à venir :

- Mise en place d'un diagnostic habitat sur l'Albanais, les Ussets et Bornes et le bassin Annécien devant aboutir à un ou 2 PLH (avec programme d'actions) sur le territoire
- Développement de partenariat en matière d'habitat et de foncier

- Les transports et déplacements

L'enjeu prioritaire réside dans l'articulation des modes de transport (développement des Transports Collectifs et de l'inter-modalité) et des infrastructures routières afin de limiter des flux (péri-urbanisation et étalement urbain)

Actions en cours ou à venir :

- Elaboration d'un Schéma de Services Collectifs de Transports avec mise en place d'actions opérationnelles : communication sur les TC
- Développement des modes de transport doux (SCOT)
- Réflexion sur la desserte nord de Rumilly
- Développement du co-voiturage : Parking-relais échangeur d'Alby, ...

- Le développement économique

Les efforts entrepris doivent être poursuivis pour renforcer la diversification du tissu économique, notamment autour d'activités de services et de PME/PMI, et réduire ainsi le risque économique lié à la dépendance de l'économie locale. L'enjeu porte également sur le maintien des emplois existants.

Actions en cours ou à venir :

- Extension de la PFIL d'Annecy sur l'Albanais
- Zones d'activités économiques intercommunales
- Partenariat avec les entreprises locales (Comité d'Action Economique...)
- Mise en place par la Région des Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) avec programme d'actions opérationnelles

▪ **Faire face aux mutations socio-économiques du territoire sur le plan local, régional, national:**

- restructuration économique, délocalisation, perte des emplois de production
- mobilité résidentielle, professionnelle, sociale
- complexité institutionnelle (et règlementaire)
- le développement de « nouveaux » partenariats
- la (co)gestion des questions sociales
- la question du développement durable
- ...

Les élus du SIGAL ont ainsi émis la volonté d'avoir un contrat plus resserrées en thématiques, et des actions moins nombreuses, mais transversales, structurantes et innovantes.

5-3- Organisation et démarche de travail pour le nouveau Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'Albanais

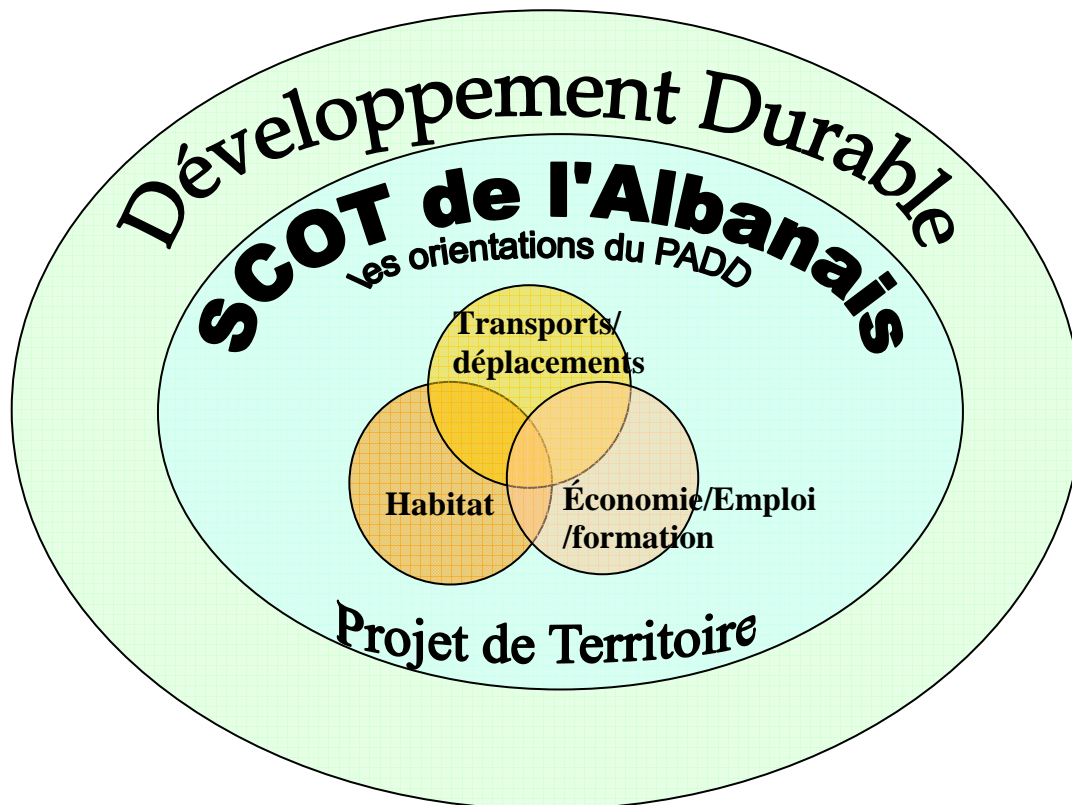
L'élaboration du nouveau Contrat de Développement nécessitera de prendre en compte les nouveaux dispositifs de la Région :

- la mise en place d'un Conseil Local de Développement (CLD) :
Sa composition sera déterminée par les élus du Comité Syndical, à partir des commissions créées. Le CLD et les commissions associeront, aux côtés des élus, la société civile (partenaires institutionnels et socio-professionnels, associations, reflétant la diversité géographique et socio-économique de l'Albanais).
- les orientations en matière de Développement durable, d'emploi et de formation

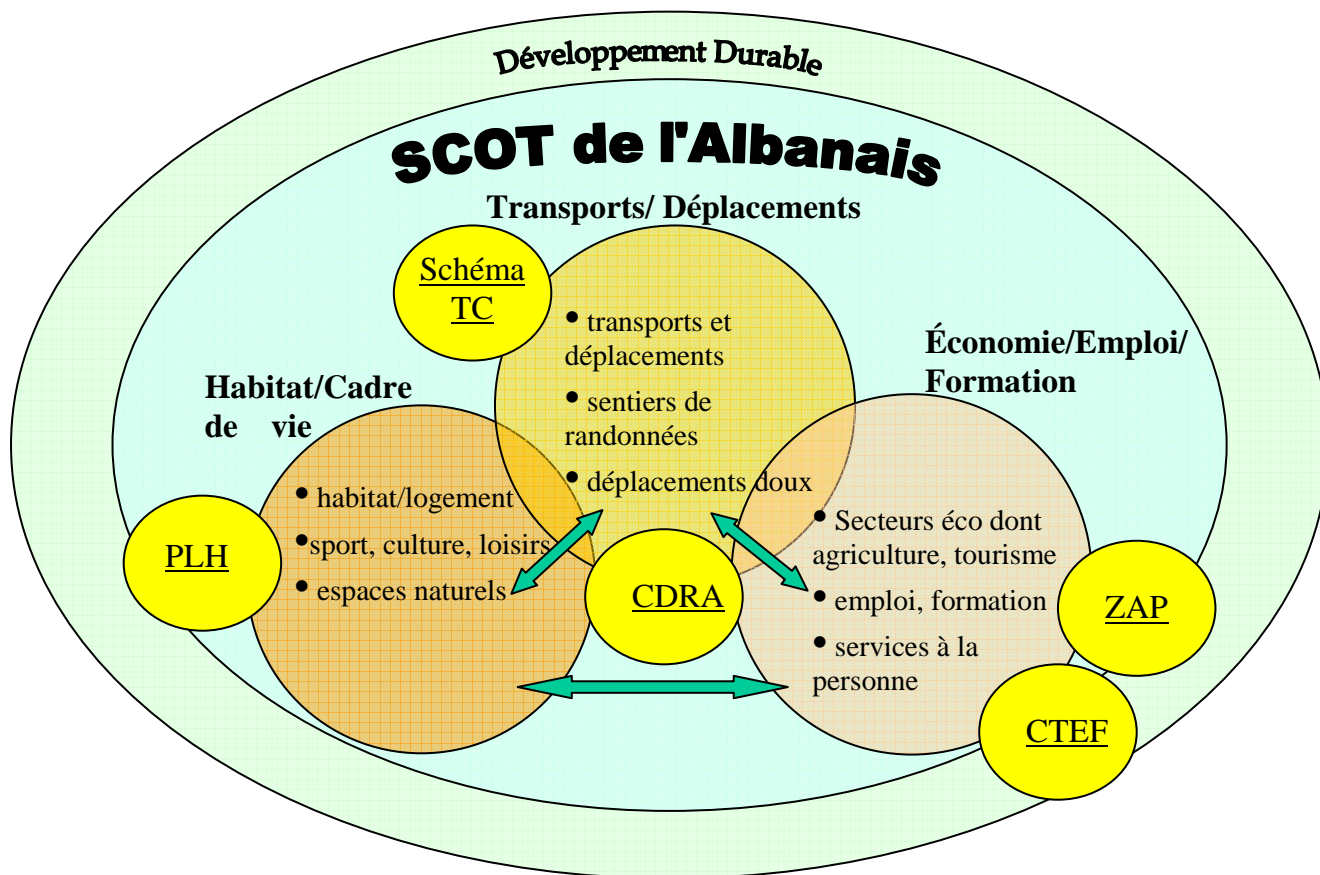
Le Comité Syndical réuni le 25 septembre et le 13 novembre derniers a souhaité que l'organisation qui sera mise en place tienne compte des enjeux préalablement définis (voir ci-dessus) et repose sur le projet de territoire du SCOT de l'Albanais, épine dorsale du futur CDRA.

Le développement durable sous-tendra chacune de ces thématiques. Le schéma ci-dessous illustre cette proposition de travail.

**Propositions de travail validées par le Comité Syndical du SIGAL du
13/11/2006 pour le nouveau Contrat de Développement**



Les 3 instances ou commissions (habitat/cadre de vie, transports et déplacements, Economie/Emploi/Formation) devront traiter de thématiques plus larges et prendre en compte les outils déjà existants, indiqués dans le schéma ci-après.



Le Bureau du SIGAL et le Comité de pilotage (Comité Syndical + partenaires socio-professionnels : Etat, Région Département, PNR, chambres consulaires) conserveront leurs rôles et missions précédemment dévolus dans le Contrat de Développement 2001/2006.

5-4- Calendrier prévisionnel

Mise en place de l'organisation : fin 2006/début 2007

Rédaction de la charte : 1^{er} trimestre 2007

Elaboration du programme d'actions : année 2007

Contrat définitif : fin 2007/début 2008

ANNEXES

Tranquille

Communes du Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'Albanais

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

BLOYE
BOUSSY
CREMPIGNY-BONNEGUETE
ETERCY
HAUTEVILLE SUR FIER
LORNAY
MARCELLAZ-ALBANAIS
MARIGNY SAINT MARCEL
MASSINGY
MOYE
RUMILLY
SAINT EUSEBE
SALES
THUSY
VAL DE FIER
VALLIERES
VAULX
VERSONNEX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY –

ALBY
ALLEVES
CHAINAZ LES FRASSES
CHAPEIRY
CUSY
GRUFFY
HERY SUR ALBY
MURES
SAINT FELIX
SAINT SYLVESTRE
VIUZ LA CHIESAZ